

RAPPORT d'activité



UNIS POUR LES FAMILLES



Année

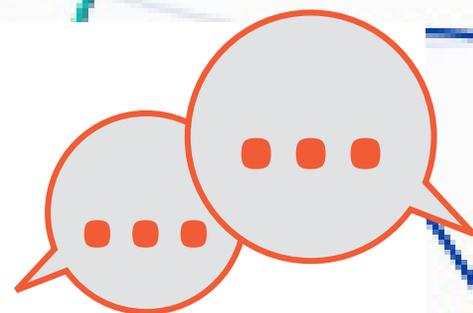
2020



Udaf
Loire

UNIS POUR LES FAMILLES

ÉDITORIAL



Al'heure où je vous écris cette tribune, la France est encore confinée pour plusieurs semaines. Les vaccins nous arrivent mais en nombre limité. Le nombre de décès, conséquence de la Covid 19 ne cesse d'augmenter. La vie associative est au ralenti voire inexistante...

Les questions que tout le monde se pose : A quand le retour à une vie sociale normale ? La période dite : « **L'après Covid** » sera-t-elle **différente de ce que nous avons vécu ces dernières décennies ?**

Vouloir répondre à ces questions serait de la pure imagination au regard de l'évolution de cette pandémie qui inquiète la société au présent comme au futur... Cependant nous avons toutes et tous besoin de retrouver de la normalité dans notre vie sociale et familiale, tant pour notre équilibre psychologique que pour le bon fonctionnement de notre société. On le sait toutes et tous, la vie associative fait partie de cette cohésion qui permet de nous sentir utile et solidaire. De se dire que grâce à nous, d'autres se sentent mieux. Être bénévole c'est être de bonne volonté auprès des autres.

Une des conséquences sociales de la pandémie, c'est d'être rentré dans une sorte de pseudo confort matériel par l'absence de réunions, de manifestations en soirée et/ou durant les week-ends... contribuant à relayer notre engagement, l'engagement pour les autres, à des objectifs devenus plus secondaires. Notre société devient de plus en plus individualiste alors que le taux de pauvreté et des inégalités de niveau de vie sont en hausse. Je suis convaincu que nous avons besoin d'un tissu associatif fort pour représenter, accompagner et défendre les intérêts de la famille, pour renouer les liens sociétaux ne serait-ce que pour partager des temps conviviaux, des faits de société, pour communiquer, pour développer nos compétences intrinsèques, faire tout simplement société. Nous allons devoir également composer avec et surtout réapprendre à tisser des liens



sociaux avec des moyens différents pour recréer de la proximité familiale, associative, entrepreneuriale. Des nouvelles personnalités vont émerger qu'il faudra accompagner jusqu'à la prise de responsabilité.

Demain, lorsque la pandémie sera dernière nous, nous allons devoir reprendre notre bâton de pèlerins pour relancer la dynamique de nos associations. La communication sera le vecteur essentiel, communiquer sur les actions, sur les réalisations, sur notre projet associatif, nos ambitions, sur nos fondamentaux, nos acquis auprès des adhérents mais surtout auprès du grand public pour créer une dynamique d'adhésion et de reconnaissance.

Au demeurant, durant toute cette période, l'UDAF de la Loire s'est mobilisée et organisée pour poursuivre l'accompagnement des personnes fragilisées, pour maintenir les liens sociaux entre les associations, les pouvoirs publics, les élus, les organismes de protection sociale... Le travail des salariés s'est adapté, le télétravail a été organisé et structuré. Les résultats qui vous seront présentés dans les différents rapports attestent du travail réalisé et du professionnalisme des équipes.

Parallèlement, la gouvernance associative de l'Udaf de la Loire s'est aussi adaptée au contexte sanitaire. Les réunions mensuelles de Bureau et de Conseil d'Administration ont été conduites à distance avec le moyen dit « VISIOCONFERENCE ». Si nous avons perdu un peu de spontanéité dans nos relations et nos échanges, nous avons sauvé l'essentiel pour que l'UDAF puisse poursuivre ses missions, gérer l'organisation et travailler sur les projets tels que développement associatif, la structuration du label « Maison De la Famille » sectorielle et itinérante. Cette dernière qui sera opérationnelle courant juin permettra « d'ALLER VERS » les personnes dans les quartiers et sur les territoires les plus éloignés, en créant de surcroit une dynamique partenariale avec tous les acteurs qui gravitent autour de la famille.

par Marcel Leroux,
PRÉSIDENT DE L'UDAF DE LA LOIRE

SOMMAIRE

Vie associative

- Assemblée générale ordinaire 2020 / 5
- Le Conseil d'Administration et le bureau / 8
- Pôle Action Familiale / 9
- Pôle Accompagnement social / 10
- Ressources Humaines / 10
- Compte rendu de mandat / 11



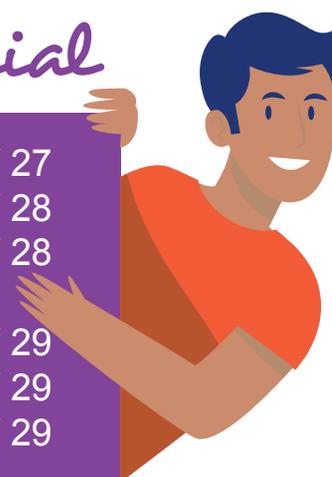
« Agir Avec et
Pour les Familles »

Nos actions

- Maison De la Famille / 22
- Point Conseil Budget / 25
- Information et Soutien aux Tuteurs
Familiaux / 25

Notre accompagnement social

- Protection des majeurs / 27
- Aide à la Gestion de Budget Familial / 28
- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé / 28
- Appui aux parcours individualisés d'accès à
l'emploi dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E. / 29
- Mesure d'Accompagnement Judiciaire / 29
- Mesures juridiques / 29



VIE

Associative



p.5 Assemblée générale ordinaire 2020

p.8 Le Conseil d'Administration et le bureau

p.9 Pôle Action Familiale

p.10 Pôle Accompagnement social

p.10 Ressources Humaines

p.11 Compte rendu de mandat

COMPTES RENDUS

Assemblée Générale

Octobre 2020

Compte tenu du contexte sanitaire, l'Assemblée Générale s'est déroulée en présentiel avec la participation d'une personne par mouvement.

Le quorum est atteint avec 18 194 suffrages familiaux présents et représentés. Nombre total de personnes présentes : 15

Monsieur Marcel LEROUX, Président de l'Udaf ouvre l'Assemblée Générale. En préambule, il remercie l'ensemble des participants d'être présents pendant cette période de crise sanitaire.

Il adresse également un message particulier à l'ensemble du personnel de l'Udaf pour avoir assuré la continuité de service avec une réorganisation du travail adaptée permettant la sécurité des partenaires, des équipes et des usagers.

Enfin, il remercie Monsieur SCALLIET pour avoir exercé la fonction de Président de l'Udaf de janvier à juin 2020.

A ce sujet, le Président indique que 2021 est une année électorale et que l'Udaf a besoin d'un Conseil d'Administration engagé pour être capable de porter la parole politique de l'UDAF et la voix des familles. En conséquence, il est important que les mouvements et les associations se mobilisent pour rechercher des candidats au poste d'administrateur et ce pour assurer le renouvellement et/ou occuper les postes vacants.

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 mai 2019

Monsieur LEROUX aborde le premier point de l'ordre du jour relatif au compte rendu de l'assemblée générale du 24 mai 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est soumis au vote à main levée.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. (Vote à main levée)

Présentation et vote des rapports 2018

▪ Rapport de la commission de contrôle

Jeanine SARKISSIAN, Présidente de la commission de contrôle, rappelle le rôle de celle-ci et indique que l'Udaf totalise 92 associations représentant 10 008 adhérents pour l'année de vote 2020 (soit 109 de plus que l'année précédente).

Cette année, la commission a validé deux candidatures pour le Conseil d'Administration de l'Udaf :

- Madame CHAPAT (CDAFAL)
- Monsieur GRAND (ADAPEI)

▪ Rapport d'activité

La parole est donnée à Armand FALCIONI, qui présente le rapport 2019 pour l'action familiale et l'accompagnement social.

A noter que le travail sur la partie « action familiale » commence à porter ses fruits. L'Udaf est de plus en plus présente et bénéficie désormais d'une reconnaissance connue et reconnue au-delà du secteur associatif.

Le rapport d'activité 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents (vote à main levée).

▪ Rapport financier

Georges BERNE et Salima BEKHTIAR-OUCHEN, Directrice adjointe de l'Udaf, présentent le rapport financier 2019. Il est précisé que les comptes ont été examinés par la commission financière et approuvés par le conseil d'administration. Ils ont aussi été soumis à l'examen du Commissaire aux comptes, Madame LAYES.

Intervention de Madame LAYES, Commissaire aux comptes : Elle donne lecture de ses rapports et certifie l'exactitude des comptes.

Le Président donne la parole à la salle et procède au vote de la première résolution.

1^{ère} RÉSOLUTION

L'assemblée générale :

1. Approuve les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils viennent de lui être présentés, mettant en évidence un résultat de 95 721,55 €
2. Approuve l'affectation du résultat non soumis au contrôle des tiers financeurs en réserves soit 68 510,13 €
3. Propose à l'autorité de tarification de mettre le résultat :
 - Budget DPF en réserves de compensation pour 11 229,29 €
 - Budget MJPM :
 - Au financement de mesures liées à la mise à jour des outils de communication (site internet, livret d'accueil...) pour 10 000 €
 - En réserve d'investissements pour 20 550,52 €
4. Donne quitus aux administrateurs

La première résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents (vote à main levée).

Bertrand VIALATTE, Directeur de l'Udaf, présente le budget prévisionnel de l'année 2020 construit en tenant compte des 9 premiers mois d'exercice mais sans évolution et le même montant de charges. Il a été fait deux fois en raison des modifications

applicables à la participation des majeurs à l'exercice de leur mesure de protection.

Il est procédé aux votes des deuxième, troisième résolutions.

2^{ème} RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2020, vote le budget de cet exercice.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents (vote à main levée).

3^{ème} RÉSOLUTION

L'Udaf choisit de faire un geste pour les associations. De manière exceptionnelle, le taux de la cotisation, pour les associations, pour l'année de vote 2021, proposé est :

- | | |
|--------------------------------|-------------------|
| - Adhérents : | Pas de cotisation |
| - Mouvements à Buts Généraux : | 1,00 € |
| - Associations Spécifiques : | 1.00€ |

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents (vote à main levée).

Débat d'orientation : la vie associative pour accompagner la sortie de crise

Depuis l'annonce du confinement, les projecteurs sont mis sur les entreprises et travailleurs, obligés de s'adapter en ces temps de crise, la question des associations et de leurs bénévoles, est beaucoup moins centrale.

Les bénévoles et salariés d'associations se retrouvent, eux aussi, à devoir redéfinir les lignes de leurs activités. Qu'en est-il pour eux ? Pour ceux qu'ils protègent ? Comment poursuivent-ils leurs actions ?

Le maintien des liens avec les bénévoles pour la poursuite des activités à distance a été particulièrement difficile dans les associations. Certaines ont perdu le contact avec des bénévoles pendant le confinement, ce qui a constitué leur première difficulté. C'est le cas pour les associations du secteur défense des consommateurs, par ailleurs confronté aux difficultés techniques et aux hésitations liées aux relations à distance.

Certains secteurs associatifs, notamment celui de la santé ou encore de l'action sociale ont eu une difficulté supplémentaire du fait de la présence de nombreuses personnes jugées particulièrement à risque parmi les bénévoles.

En ce qui concerne les associations employeuses, elles ont mis en place des outils numériques pour fonctionner à distance et opérer des changements dans les relations avec les bénéficiaires et les adhérents. Ces changements, qui concernent des aspects très divers du fonctionnement des associations, montrent à quel point la crise a bousculé les manières de faire au sein des associations. Mais c'est aussi un révélateur de la souplesse et de la capacité d'adaptation du secteur associatif, malgré des circonstances difficiles.

Pendant la période de confinement, les associations avaient déjà identifié les principaux impacts économiques de la crise. Les principales difficultés étaient :

- La perte de revenus d'activité significative
- Une difficulté de trésorerie liée à un report des activités et des financements
- Une perte de subvention(s) liée à l'annulation d'activité ou d'événement
- Une baisse des aides financières publiques

Après le confinement, les sources de difficultés économiques liées à la crise sont nombreuses. Les principales sont :

- la perte de revenus significative
- la baisse des ressources provenant des cotisations
- les dépenses engagées à perte à cause des annulations, voire la perte totale des revenus d'activité

Avec l'accumulation de ces difficultés et avec la persistance des consignes sanitaires, trouver une date de reprise d'activité est en soi un réel enjeu pour le secteur associatif. Beaucoup d'associations pensent qu'il était encore trop tôt pour répondre, signe d'un grand manque de visibilité à moyen et même à court terme.

Clôture de l'Assemblée Générale

Le Président remercie tous les participants de cette assemblée générale dans ce contexte sanitaire particulier.



CONSEIL *et bureau* D'ADMINISTRATION

Marcel LEROUX

Président (Maisons Familiales Rurales)

Armand FALCIONI

Secrétaire Général (Jumeaux et Plus)

André DANCERT

Secrétaire Général Adjoint (Confédération Syndicale des Familles)

Georges BERNE

Trésorier (Familles de France)

Jean-François FREYSSINET

Trésorier Adjoint (Confédération Syndicale des Familles)

Denis SCALLIET

Responsable de la commission Action Familiale (Familles de France)

Marc DAMON

Vice-Président Santé et Environnement (Associations Familiales Laïques)

Danilo BUFFONI

Vice-Président Habitat et Logement (ADMR)

Dominique HEBERT

Vice-Président Education (Maisons Familiales Rurales)

Bernard RICHARD

Vice-Président Transport et Mobilité (Familles de France)

**ADMINISTRATEURS :****Dominique BENEVENT**

Associations Familiales Laïques

Philippe CESANA

Association Familiale Protestante Action Solidaire

Fabrice CHABERT

Familles Rurales

Yvonne CHAPAT

Associations Familiales Laïques

Marie-France DUMAS

Veuves et veufs de la Loire

Robert GRAND

ADAPEI

Arlette GRASMUCK

Veuves et veufs de la Loire

Dominique HEBERT

Maisons Familiales Rurales

Marie-Hélène LAURENCEAU

Associations Familiales Laïques

Jason OLMOS

Familles Rurales

Antoine ROBERT

ADAPEI

Jeanine SARKISSIAN

Associations Familiales Laïques

Hervé THIBOUD

Association Familiale Catholique

P Ô L E *Action Familiale*

Le pôle «Action Familiale» au 31/12/2020	2019	2020
Nombre d'associations ligériennes adhérentes	92	91
Nombre de familles ligériennes adhérentes	10 008	9 299
Nombre de représentations assurées dans la Loire	262	262
Nombre des représentants familiaux de l'Udaf	232	232

Mouvements	Année de Vote 2020		Année de Vote 2021		Variation d'adhérents en nombre
	Associations	Adhérents	Associations	Adhérents	
Mouvements Familiaux à Recrutement Général					
A.F.C	2	164	2	161	-3
A.F.L	3	301	3	306	+5
A.F.P	4	244	4	260	+16
C.S.F	4	278	4	256	-22
F.F	6	1078	6	659	-419
F.R	49	4577	48	4 139	-408
Mouvements Familiaux à Recrutement Spécifique					
A.D.M.R	10	727	10	652	-75
A.D.A.P.E.I Loire	1	681	1	724	+43
F.A.V.E.C	1	43	1	30	-13
Jumeaux et Plus	1	14	1	19	+5
E.F.A	1	76	1	61	-15
Jonathan Pierres Vivantes	1	44	1	38	-6
M.F.R.E.O	8	1752	8	1 959	+207
A.P.F	1	29	1	35	+6
TOTAL	92	10 008	91	9 299	-707

P Ô L E

Accompagnement social

Le pôle « Accompagnement social » au 31/12/2010	2019	2020
Nombre d'utilisateurs pris en compte	2 563	2 497
Nombre de mesures judiciaires de protection des majeurs (MJPM)	2142	2094
• dont sauvegarde	57	32
• dont curatelle	1 388	1 393
• dont tutelle	697	669
Nombre de mesures d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF)	175	177
Nombre de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)	45	48
Nombre de Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)	30	27
Nombre d'accompagnements sociaux des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	77	75
Nombre de mesures juridiques	94	76

R E S S O U R C E S

Humaines

Les Ressources Humaines au 31/12/2020	2019	2020
Nombre d'administrateurs bénévoles	22	23
Nombre de salariés Équivalent Temps Plein (ETP)	98	99
Nombre de salariés physiques	117	121
• dont nombre de référents sociaux	53	56
• dont nombre d'administratifs	55	56
• dont nombres de cadres	9	9

COMPTERENDU

de mandat

Commission D'AGREMENT POUR L'ADOPTION | Stéphanie BEAULATON

En 2020 la commission d'agrément s'est réunie 6 fois (compte-tenu des conditions sanitaires).

Nous avons traité 32 dossiers (agréments, renouvellement d'agrément ou modification de notice d'agrément) :

- 23 demandes ont reçu un avis favorable
- 7 demandes ont eu un avis défavorable
- 2 demandes ont été ajournées en attendant des précisions

La commission d'agrément prend le temps d'étudier les demandes et émet un avis en considérant toujours l'intérêt premier des enfants.

En général, la commission se réunit 8 à 10 fois par an, sauf cette année où seulement 6 ont pu se tenir.

Conseil départemental DE L'ÉDUCATION NATIONALE (CNED) | Benoît LECAULLE

Dans le cadre du mandat confié, nous avons participé en 2020 à deux réunions plénières du Conseil Départemental de l'Education Nationale sous la présidence du Préfet/préfète de la Loire.

Les sujets abordés sont essentiellement liés à l'évolution des effectifs et aux moyens humains dévolus à l'encadrement et l'accompagnement des élèves.

Les ouvertures-fermetures de classes en lien avec les effectifs font toujours l'objet de discussions avec néanmoins une application stricte et mathématique !

Traditionnellement chaque réunion débute par des interventions des syndicats et associations représentatives des parents. Dans les circonstances actuelles, les interventions ont été particulièrement dirigées vers la gestion sanitaire et la protection des personnels et des apprenants.

Fond d'Aide AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS (FAJD)

| Marie-Claude CHASSIN
suppléante FAJD du Roannais

Le Fond d'Aide aux Jeunes en Difficultés est un dispositif s'adressant aux jeunes de 18 ans à 25 ans révolus rencontrant de grandes difficultés d'insertion sociale et familiale. Cette année j'ai participé, au nom de l'UDAF à 8 commissions en alternance avec un autre administrateur CAF.

Les causes des difficultés des jeunes ont généralement les mêmes origines : conflits familiaux, rupture familiale, décrochement scolaire, isolement. De plus cette période de pandémie a déséquilibré et mis à mal certaines situations déjà très précaires.

Les demandes financières les plus fréquentes sont souvent de l'aide vitale alimentaire et du transport. D'autres aides ont été accordées pour de la vêture, frais de formation et d'outillage. Nous constatons que pour certaines demandes tous les dispositifs ne sont pas activés. Les accompagnements sont exercés par la Sauvegarde 42 sur des périodes de 4 à 6 mois.

Des bilans sont transmis régulièrement à la commission, ce qui permet de suivre de l'évolution des jeunes.

Conseil départemental D'ACCÈS AU DROIT (CDAD) | Bertrand VIALATTE

En raison des conditions sanitaires liées à la COVID, uniquement 2 rencontres statutaires ont eu lieu durant l'année 2020 à savoir, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2020 et un Conseil d'Administration du 17 Décembre 2020. Ces deux instances ont été réalisées de manière dématérialisée.

- **Assemblée Générale Ordinaire** : uniquement statutaire avec validation des comptes 2019 et présentation du règlement de fonctionnement. L'UDAF est intervenue pour présenter le label « MDF » et sur des questionnements de financement. L'ensemble des points à l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité des membres présents.
- **Conseil d'Administration** : Présentation des comptes prévisionnels, de l'organisation interne et sur les futurs partenariats à venir.

L'Udaf a proposé de pouvoir conventionner avec le CDAD sur la MDF Itinérante sur le dispositif de l'accès aux droits. Cette proposition sera revue ultérieurement en présentiel.

CCAS DE BONSON | Danilo BUFFONI

Suite aux élections municipales de Juin 2020, les CCAS des différentes communes ont dû être recomposés. Leur conseil d'administration comprend des élus et des représentants d'associations locales. J'ai participé au nom de l'Udaf à 2 réunions, les 21/09 et 07/12/2020. Le règlement intérieur a été mis à jour et approuvé.

- **Sujets traités** : aides financières (paiement solde cantine, électricité...)-2 dossiers par séance ; organisation de collectes alimentaire, de jouets ; cadeaux pour naissances ou anniversaire de mariage ; **pour les « seniors »**, convention pour le portage de repas (avec ADMR), cadeaux ou repas de Noël (suspendu cette année à cause du Covid) ; convention avec CITE NOUVELLE-Maison des Aînés (activités) ; voyages.

Actions préventives en lien avec la pandémie : personnes à contacter pour prendre des nouvelles.

Conseil DE FAMILLE | Arlette CHABANNE

Les réunions se sont déroulées en visioconférence principalement pour le suivi des pupilles (de mai à décembre). Les réunions ont recommencé en présentiel dans les locaux de la DDCS (dans une salle adaptée) pour les adoptions de 2020.

Point VERT | Arlette CHABANNE

Les informations nous sont transmises par le Président par courriel. Le règlement intérieur a été refait.

CCAS DE SAINT-GALMIER | Arlette CHABANNE

Les Conseils d'administration se sont déroulés normalement pendant le premier trimestre. Par la suite, les informations nous ont été adressées par mail.

Nous avons pris contact avec la responsable pour savoir s'il y avait des besoins particuliers (aide pour les personnes isolées...).

En septembre, le nouveau CCAS s'est mis en place. Nous avons travaillé sur la semaine bleue. Le public rencontré demeure le même : familles ou personnes seules à aider.

La semaine bleue : c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire

Ces 7 jours annuels constituent un temps privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle. Elle attire également l'attention qu'il est nécessaire à porter aux préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées. Au cours de ces journées, les enfants ont réalisé des cartes de vœux qui ont été déposées dans les colis de Noël.



CAF

DE LA LOIRE | Béatrice BEGUIN-CHASSIN administratrice CAF

Devant les problèmes soulevés par la crise sanitaire et en période de confinement, l'accueil de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire est resté accessible sur rendez-vous.

La crise sanitaire a également amené la CAF à apporter des aides spécifiques aux familles, aux jeunes et aux bénéficiaires d'aides au logement et de minima sociaux.

- Tout d'abord, l'aide spécifique solidarité versée automatiquement.
- Ensuite, un système d'aide exceptionnelle a été mobilisé sur les postes suivants : aide alimentaire, dépannage urgent, déplacement impérieux et décès. Il a été élargi aux impayés de loyer pour permettre l'apurement des dettes locatives nées pendant la période.

Les instances de la CAF de la Loire ont dû ajuster leur mode de réunions durant l'année 2020. Certaines ont eu lieu comme d'habitude en présentiel, d'autres ont été organisées avec pour seuls représentants les membres du bureau, enfin, un système de visio-conférence proposé aux administrateurs a permis aux titulaires de siéger dans les commissions qui leur étaient confiées.

En début d'année, le 10 février, un séminaire a rassemblé les administrateurs afin de travailler en ateliers sur trois thématiques :

- La politique locale de déploiement de la Prestation de Service Jeunes
- La politique locale d'attribution du Fonds National Parentalité
- Les rôles fondamentaux des Centres Sociaux et des Espaces de Vie Sociale

Un séminaire sera reconduit en 2021. Le déroulement de cette journée est consultable dans le magazine e-caf.

Au cours du Conseil d'Administration de mars, nous avons abordé la question de la médiation administrative. La médiation administrative des CAF a vu sa fonction inscrite dans la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC). Cette loi prévoit la création d'un médiateur national au sein de la Branche Famille chargé d'évaluer la médiation dans la Branche, de formuler des recommandations pour améliorer le traitement des dossiers et de proposer, le cas échéant, des évolutions de la réglementation. La loi ESSOC confirme également l'existence d'un médiateur dans chaque organisme local pour formuler des recommandations auprès du directeur et des services, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et avec des garanties d'impartialité et de confidentialité.

Au cours des Conseils d'Administration, nous avons eu un retour sur le séminaire dédié au Revenu Universel d'Activité pensé pour refondre le système de solidarité (RSA, AAH, SPA, ASS) dans un seul référentiel de ressources. La mise en œuvre est envisagée pour 2023.

Lors de la CSD de septembre, nous avons échangé à propos de la journée parentalité. Celle-ci a eu lieu durant la semaine 42 en octobre, en visio-conférence. Elle avait pour thème la question du confinement du fait de l'incidence de celui-ci au sein des familles et dans les relations parents-enfants.

Lors des Commissions Territoriales, nous avons, entre autres, fait le point sur les Conventions Territoriales Globales mises en place dans la Loire.

En conclusion, une année bien remplie malgré les circonstances particulières, pendant laquelle, la CAF a su poursuivre son attention aux allocataires.



Mutualité sociale agricole ARDÈCHE-DRÔME-LOIRE (MSA)

| Marcel LEROUX

En Ardèche Drôme Loire, ce sont 464 délégués MSA qui représentent près de 178 000 adhérents. C'est parmi eux qu'ont été désignés, les 27 membres du conseil d'administration, issus des trois collèges représentant les trois grandes populations du régime agricole – les exploitants, les salariés et les employeurs de main d'œuvre – **auxquels s'ajoutent 3 représentants (1 par département) désignés par l'Udaf.**

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration, élus pour cinq ans, auront pour mission de :

- déterminer la politique générale de la MSA Ardèche Drôme Loire
- définir les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention, d'offre de services et d'aide en cas de difficulté
- contribuer à l'évolution de la protection sociale agricole
- représenter la Caisse auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles

Logement... | Danilo BUFFONI

ADIL 42

Association qui répond aux demandes d'informations juridiques et financières relatives au logement (locatif et accession). Participation en visioconférence à **l'A.G.E. du 16/10/2020** qui a statué sur l'élargissement du périmètre ADIL 42 à la Haute-Loire.

La pandémie Covid a empêché l'organisation de colloques sur le

A.S.L

Association qui s'efforce de trouver voire d'innover des solutions « logement » pour les personnes en difficultés (sociales, financières, conjugales) avec éventuellement un accompagnement adapté ou un hébergement en « pension de famille ». Participation au **C.A. du 12/05/2020** et **A.G. 15/09/2020** en visioconférence : approbation des comptes, adoption d'un projet de construction de studios pour jeunes. L'association est intéressée par notre projet MDF Itinérante (ai informé M. Vialatte).



CPAM

| Salima
BEKHTIAR-OUCHEN

Malgré le contexte de crise sanitaire les réunions du conseil et de la commission d'action sanitaire et sociale ont été maintenues tout au long de l'année 2020.

Des subventions ont été versées pour faire face aux conséquences de la Covid, notamment pour aider à l'acquisition de protection individuelle. Une aide a été attribuée à chacune des 5 missions locales de la Loire.

Dans un souci d'aller vers les publics les plus éloignés des aides, la Commission a retenu le principe de versement d'une subvention à l'association des maires de la Loire montant de charge à elle d'en assurer la distribution aux communes. Une convention a été signée pour définir les modalités de mise en œuvre.

SOLHIA

(ex Call-Pact «Solidaire pour l'habitat»)

Le Conseil d'Administration du 17/03 a dû être annulé compte tenu de la Covid19. Un pouvoir a été adressé pour le C.A. du 8/07/2020 qui avait pour objet d'approuver les comptes fusionnés (comprenant ceux de Solhia-Puy de Dôme).

Participation à **l'A.G. du 23/09/2020** (Centre des Congrès). L'association a continué son travail sur les copropriétés en difficulté, sur l'amélioration/réhabilitation de logements (1 876) ; son service Solidarité Insertion Habitat gère 745 logements (dont 265 en mandat de gestion et 38, en sous-location). SOLHIA a créé une pension de famille avec 25 studios meublés et 1 salle de vie commune. Elle a accueilli et logé 13 familles réfugiées. Ses rapports d'activité et financier ont été adoptés.

Cette association accompagne notamment les personnes qui souhaitent rénover leur logement, faire des économies d'énergie. Son siège vient d'être rénové, 2 Rue de la Paix, à St Etienne, afin de mieux accueillir le public.

RAHL 42

Pas de participation au cours de cet exercice.

LE TOIT FORÉZIEN

Coopérative qui gère 2 800 logements environ. Son Conseil comprend des représentants des coopérateurs, d'associations (de locataires ou consommateurs), de collectivités locales (M. Artigues ...), de salariés ...

En vue de créer un partenariat avec cette coopérative HLM, l'Udaf a demandé et obtenu d'être administrateur de cette société et m'a demandé d'assurer cette fonction. L'Assemblée Générale du Toit Forézien (en juin 2020) a validé ma candidature. J'ai participé aux Conseils des 22/09, 20/10, 01/12 et 22/12/2020.

Au cours de ces Conseils, sont examinés les projets de construction, réhabilitation, entretien et démolition (Hauts de Terrenoire). Une **augmentation de loyers limitée à 0,61%** en moyenne a été décidée à la majorité.

En décembre 2020, le Conseil extraordinaire du 7/12, a décidé l'intégration au **01/01/2021** du Toit Forézien dans le **groupe SAC** (Société Anonyme de Coordination) **Habitat Réuni** (140 000 logements en France) pour être en conformité avec la loi Elan qui entend réduire les petits et moyens organismes de logement social.

HABITAT ET MÉTROPOLE

Résultat de la fusion en 2020 de 4 Offices (St Etienne Métropole, Saint-Chamond, Firminy, Le Chambon Feugerolles) : 15 000 logements environ – Prise d'effet au 01/01/21

- Le premier Conseil d'Administration du 22/09 auquel je participe élit le Président (M. Berger) et le Bureau ainsi que différentes commissions.
- Le Conseil d'Administration du 19/10 valide les orientations budgétaires, les 3 Commissions d'Attribution CALEOL (Furan, Gier et Ondaine) et décide une augmentation de loyers pluriannuelle de 1,5% (je m'abstiens) compte tenu des prévisions budgétaires validées.

Le nouvel organisme recevra des subventions de l'Etat, de l'Europe, de St-Etienne-Métropole, de l'ANRU ...

- Le Conseil d'Administration du 15/12 : validation des accords avec le personnel, des nouvelles règles comptables, validation de la composition des CALEOL et fréquence : 1 réunion hebdomadaire. Lors de la première CALEOL du 11/01/2021, je suis élu Vice-Président de la CALEOL du « Furan » (St Etienne) ; les deux autres auxquelles je participe sont « Gier » et « Ondaine »

Droit

AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Au titre de l'Udaf, je siège à cette Commission Départementale depuis Juillet 2020 comme suppléant. J'ai participé à plusieurs réunions (en présentiel) lors de la mise en place puis par audioconférence suite à la Covid) : 02/07 (approbation règlement intérieur), 03/09, 29/10 et 17/12. Siègent à cette instance des représentants de l'Etat (Territoires et Cohésion Sociale), des collectivités territoriales, des organismes HLM, des travailleurs sociaux, des associations (locataires, consommateur, familles).

Sujets traités :

- La Commission examine les recours adressés par les personnes qui n'ont pas vu leur demande de logement satisfaite (délais trop longs > 15 mois), par celles qui souffrent d'handicap, ou exceptionnellement par des personnes expulsées.
- Le nombre de dossiers examinés est limité : une dizaine par séance. Les participants s'efforcent de vérifier si une solution existe (avec les bailleurs sociaux) et à quelles conditions (accompagnement, bail glissant ...). Ils déterminent si la demande doit être considérée comme prioritaire (à traiter en CLT, par les bailleurs sociaux ...).
- Le secrétariat tient à jour un tableau des cas examinés en cours d'exercice et fait ressortir ceux qui ont été réglés, ceux pour qui une solution est en vue, ceux pour lesquels il n'y a pas encore de solution.

Commission spécialisée DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)

| Danilo BUFFONI
secteur Montbrison

Compte tenu de la pandémie Covid-19, les expulsions ont été suspendues en outre les réunions sur place n'étaient pas possibles. J'ai participé à deux seules réunions en Sous-Préfecture de Montbrison. Une vingtaine de dossiers sont examinés par séance au cours de laquelle nous demandons aux services sociaux (CAF et Département) des informations ou des interventions complémentaires dans le but de trouver une solution (remboursement de la dette échelonnée, ouverture/rétablissement de droits ...) et pour éviter l'expulsion à terme.

La Commission s'efforce de repérer les familles en difficulté le plus en amont possible, dès qu'elles reçoivent un commandement de payer par huissier.



| Fabrice CHABERT
secteur Roanne

La commission est composée de la manière suivante :

- Sous-préfet ou son représentant
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
- Des principaux organismes payeurs
- Des collectivités territoriales
- De bailleurs
- D'associations
- Département
- Association départementale des Maires

Nous traitons les dossiers le plus en amont possible des situations d'impayés, dès le commandement à payer délivré par l'huissier, donc avant l'audience du tribunal. Nous donnons une orientation aux dossiers lors de cette réunion. Toutes les familles sont contactées par lettre, mail ou téléphone.

Cette année, j'ai eu une réunion en présentielle et aujourd'hui c'est par mail que nous communiquons.

Je suis dans cette commission depuis Mars 2019. La commission a traité :

- 214 dossiers en 2018
- 278 en 2019
- et cette année 217 en 2020

Rôle de la commission :

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention des expulsions, nous nous réunissons une fois par mois à la Sous-préfecture Roanne.

1- Le Bilan de l'Année 2020

Présenté par la CAF, il ressort :

- Repérage signalement 103
- Diagnostic réalisés 52 (dont 48 ayant conclu à un contrat de non décence)
- Procédure de conservation des aides au logement : 48
- Levée de procédure pour réalisation de travaux : 20

2- Les suites à la loi ELAN en matière de LHI

Mise en place d'un numéro vert « 806 706 806 » par l'ANIL pour faciliter le repérage des situations d'habitat dégradé.

Les acteurs de LHI de la LOIRE et l'ADIL 42 ont mis en place un circuit de suivi des situations repérées.

Les Polices Administratives de la LHI ; (Débat sur la complémentarité de ces différentes polices (Etat -Maires – EPCI).

3- Un Nouveau PDALHPO complémentaire du plan pluriannuel LMI

Nouveau PDALHPD pour la période de 2020 à 2025. Il comprend 3 axes :

- Accueil et accès au logement
- Prévention des expulsions
- Lutte contre l'habitat indigne

(Voir Compte rendu pour plus de précisions... Discussion difficile à suivre par la multitude de brides d'interventions...).

4- Avancement de plan pluriannuel 2019-2021 LMI

Mise en place d'un protocole entre le Parquet et le Préfet avec comme objectif de pouvoir répondre à la priorité des ministères de la justice et du logement

relative à la lutte contre les bailleurs indécents et les marchands de sommeil. Il devrait définir, entre autres, les procédures administratives et pénales ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Mise en place également d'une démarche départementale. L'objectif étant de mettre en place des moyens pour amplifier le traitement de la LHI et de la non-décente.

5- Validation de la Phase faisabilité de l'étude pré-opérationnelle pour le traitement de l'Habitat indigne et non-décent

Cette étude organisée par le département en 2019 comprenait deux phases :

- Phase diagnostic et analyse de la faisabilité d'un dispositif commun de traitement
- Phase d'élaboration de propositions et de scénarii opérationnels

La réunion de ce jour a pour rôle également de valider la première phase.

Définition d'un cadre commun de traitement par un protocole d'accord :

L'étude a confirmé l'opportunité d'un ou des dispositifs spécifiques dédiés au traitement de l'habitat indigne pour :

- Utiliser et coordonner tous les leviers donnés et/ou transmis
- De mobiliser les compétences de tous les partenaires

Cette articulation constitue un socle commun qui servira d'appui à tout dispositif LHI pour tout le département et sera la base d'un protocole commun :

- Des éléments de cadrage
- Des objectifs partagés

OPH

DE FIRMINY | Arlette CHABANNE

Un Conseil d'Administration a eu lieu uniquement suite aux élections. Et nous faisons partie de la commission attribution des logements sur la ville qui s'est réunie lors de ce dernier Conseil avant la fusion avec « Habitat et Métropole ».

Pour les crèches, la responsable a changé et nous sommes en attente d'une prochaine rencontre.

Métropole

ET HABITAT | Marc DAMON

Nous avons participé aux Conseils d'Administration de cet organisme en tant que membre désigné. Le Conseil d'Administration de décembre 2020 a voté l'arrêt de cette structure remplacé par Habitat et Métropole qui regroupe quatre HLM de Loire Sud. Après l'installation du nouveau CA, L'UDAF est représentée par M. Danilo Buffoni à partir de 2021.

L'équilibre financier est précaire à cause d'une vacance importante des logements et de la difficulté de paiement de nombreux locataires.

Opheor

| Fabrice CHABERT

Cette année, nous avons assisté à un Conseil d'Administration par visioconférence. M. Fabrice CHABERT a été nommé au mois de Juin par l'Udaf en remplacement de Mme DESAUVAGE Maryvonne.

Regroupement d'OPHEOR au sein de la société de Coordination SC AMPLITUDES.

La loi ELAN de 2018 impose des restructurations profondes du secteur du logement social. Dans ce contexte OPHEOR impacté juridiquement par le dispositif se rapproche de :

- OPH BOURG HABITAT
- MACON HABITAT
- ARDECHE HABITAT

Par délégation en date de Décembre 2019, le Conseil Départemental de l'Ardèche, le Conseil Communautaire GRAND BASSIN de BOURG-EN-BRESSE, le Conseil Communautaire de MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION et le Conseil Communautaire de ROANNAIS AGGLOMERATION ont approuvé le principe de regroupement des 4 OPH autour d'une Société de Coordination. La société prend effet le 1er Janvier 2021.

Pour OPHEOR Clotilde ROBIN (Adjointe au maire de Roanne) est désignée en qualité de membre du conseil de surveillance.

Convention d'Utilité Sociale (CUS): Le Conseil d'Administration engage OPHEOR dans la démarche CUS afin de réaliser une convention partenariale avec l'Etat à savoir, le projet de 11 opérations de construction pour 144 logements et une réhabilitation de 418 logements.

L'ajustement des loyers HLM au 1er Janvier 2021 sera de 0,66% (conforme à l'évolution de l'IRL de 2020).

- Lancement de projets de construction et restructuration pour 2021.
- Des travaux annexes ont été réalisés sur des bâtiments pour améliorer la sécurité et le bien être des résidents.
- Projet de lotissement : 2ème tranche acquisition de 3 parcelles est en cours.
- Patrimoine - Cession de patrimoine 110 logements et 3 locaux commerciaux seront vendus à LOIRE HABITAT. Aujourd'hui LOIRE HABITAT possède 11 600 logements.

Cet établissement, géré par les collectivités locales, étudie et réalise pour le compte des communes (hors Saint Etienne-Métropole) les distributions de l'électricité, du gaz, de la fibre internet, des prises électriques de recharge des véhicules et des réseaux de chaleur. C'est un organisme sérieux et efficace.

D'ÉTUDES ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DU ROANNAIS

Le SEEDR est un syndicat mixte qui regroupe 4 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Roanne soit 148 912 habitants pour 106 communes.

- Communauté de communes de Charlieu Belmont Communauté,
- Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER),
- Communauté de communes du Pays d'Urfé,
- Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI).

Objet : conception, construction, financement et exploitation d'une installation de traitement multi-filières.

Les ordures ménagères récoltées en porte à porte représentent 25 350 tonnes qui sont enfouies à Gaïa (Vichy), 1 729 tonnes pour Roche la Molière, 3 470 tonnes sur le site Bayet en revalorisation énergétique.

La taxe d'enfouissement est de 25€/tonne en 2020 passera à 37€/Tonne en 2021 pour atteindre 65€/tonne en 2025.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux :

- Diminution de 10% des tonnages de déchets ménagers par habitants sur les volumes 2020.
- Diminution de 30% des tonnages des déchets non dangereux non inertes enfouis par rapport à 2010 pour l'année 2020 et 50% pour 2025.

– Augmentation du taux de recyclage des déchets (hors produits dangereux et inertes) de 55% en 2020 et de 65% en 2025 par rapport à l'année de référence 2010.

Pour atteindre ces objectifs, les poubelles grises, les apports volontaires et les déchetteries doivent diminuer leurs enfouissements.

Une étude réalisée en 2017 a montré que 65% des déchets de la poubelle grise sont valorisables. La mise en place d'une installation de valorisation des déchets prend tout son sens. Seul le résiduel sera enfoui. Dans ce contexte un partenariat avec la communauté d'agglomération de Vichy, Communauté propriétaire du site de Gaïa est en cours et permettra de maîtriser l'enfouissement des déchets. Le SEEDR deviendra co-maître d'ouvrage de l'installation. Ce site est actuellement géré par l'entreprise SUEZ dont le contrat se termine en septembre 2021.

L'équipement pourrait voir le jour en 2025. Le lancement des consultations pour les candidats débutent en 2021.

En maîtrise d'ouvrage privée : l'opérateur se voit confier la construction et l'exploitation de l'ouvrage. Il assure lui-même les investissements nécessaires. Au terme de la concession (15 ans), les investissements dès lors qu'ils seront amortis, la collectivité en deviendra le propriétaire.

Avis favorable pour que la conception, la construction et l'exploitation de l'ouvrage soit confié à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Conférence régionale DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE | Marc DAMON

En tant que représentant Uraf, il participe aux travaux de la commission prévention (1 réunion en présentiel en février 2020) et à l'élaboration du plan régional Santé PRSE3 à partir du PNSE (plan national).

Parfois (en remplacement du représentant titulaire de l'Uraf), il assiste à la commission spéciale de l'offre de soins des établissements de Santé CSOS (une réunion en visioconférence pour l'autorisation d'ouverture de centre de réanimation dans certains établissements).

Il participe aussi aux CLS et CLSM de Loire Forez (conseil local de Santé ou de santé mentale) et il compte prendre contact avec Saint Etienne Métropole à ce sujet.

Par ailleurs, il est RU (Représentant des Usagers) au HPL sous la casaque du CNAFAL, son association d'origine.

France ASSOS SANTÉ ARA | Marc DAMON

Représentant Udaf, élu territorial au conseil régional de France Assos Santé ARA.

Conseil de surveillance DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ | Marcel LEROUX

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier du Forez a été installé le 7 octobre 2020 et ce, faisant suite aux élections municipales de Mars 2021.

Marcel LEROUX, a été désigné par l'Udaf en qualité de représentant des Usagers.

Depuis son installation, il a été convoqué le 16 décembre 2020 pour délibérer entre autres sur la cession de l'autorisation de l'EHPAD de Montbrison.

Après délibération, **c'est la société privée SOS Senior qui reprendra l'EHPAD à compter du 1er Septembre 2021 avec un projet de reconstruction au centre-ville de Montbrison.**



NOS ACTIONS

« Agir Avec et Pour
les Familles »



p.22 Maison De la Famille

p.25 Point Conseil Budget

p.25 Information et Soutien
aux Tuteurs Familiaux

MAISON

De la Famille

| Angélique ROSSEUW

Nos activités ont été impactées par la crise sanitaire depuis le 1er confinement du mois de mars 2020. Néanmoins, nous avons adapté nos services afin de répondre au mieux aux besoins des familles et des associations.

1 | Un lieu d'écoute, d'information et d'orientation des familles

Chaque jour, nous sommes présents sur des accueils téléphoniques et proposons un accueil sur rendez-vous si nécessaire. Nous avons été plus fortement sollicités en 2020 sur des questions de logement, de garde d'enfants, de droits des étrangers et des demandes d'obtention d'aide financière. Pour compléter nos connaissances sociales et institutionnelles du territoire, nous avons créé un fichier de partenaires associatifs par thématique.

2 | Un lieu d'accueil et de concertation associative

D'autres associations nous ont rejoint en 2020 pour lesquelles des conventions de prêts des locaux ont été établies :

- **L'Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation (ARRAVEM)**

*Permanence sur rendez-vous pour des entretiens de Médiation Familiale
Le 2ème et 4ème mercredi après-midi de chaque mois
Le 1er et 3ème vendredi de chaque mois*

- **L'Association SOS Famille Emmaüs**

*Permanence d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les familles qui rencontrent des difficultés budgétaires (prêt possible).
Le 1er et 3ème jeudi après-midi de chaque mois*

- **L'Association Familles Rurales**

Permanence sur rendez-vous du Chargé de Mission vie associative en direction des bénévoles AFR le mardi matin

- **L'Association la Roche Apparu**

Utilisation de septembre à décembre de la salle de réunion pour des rencontres entre salariés le jeudi matin



Les associations ou structures qui ont poursuivi leurs actions en 2020 :

- **L'Association aux petits bonheurs partagés**
Agit contre l'isolement et propose des cafés rencontres chaque mardi après midi
- **Association Médiation Ecole Parents/Enfants en Roannais (AMEPER)**
Permanence le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 15h à 18h
- **Le Crédit Municipal**
Permanence le 1er mardi après-midi de chaque mois

Et plus encore... Une convention de partenariat a pu être signée entre le Crédit Municipal de Roanne et l'association SOS Famille Emmaüs pour que cette dernière soit porteuse des dossiers micro-crédits.

De nouveaux Adhérents associés à l'Udaf, à savoir :

- * La Croix Rouge de Roanne,
- * L'Association SOS Familles Emmaüs,
- * L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE42).

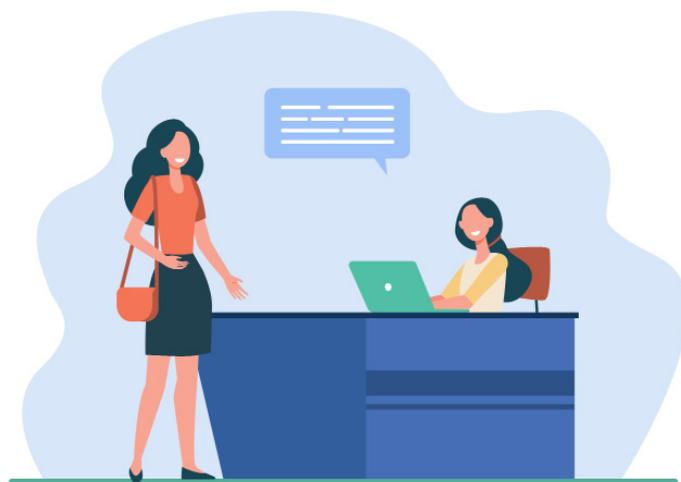
3 | Un lieu d'information et de sensibilisation

Il a fallu nous adapter aux nouveaux protocoles sanitaires, c'est pourquoi nous organisons des expositions, visibles de l'extérieur, pour informer et sensibiliser les familles sur des thèmes issus de concertations partenariales.

- Du 12 au 24 octobre 2020 : Participation à la semaine nationale pour la **promotion de la Médiation Familiale**. Plusieurs panneaux ont été exposés sur la vitrine de la Maison De la Famille « A chaque Conflit sa solution ! ». En partenariat avec l'ARRAVEM et le Planning Familial.
- Le 5 novembre journée nationale sur le Harcèlement Scolaire : **Exposition** reportée au 7 décembre « **Ensemble contre le harcèlement** » en partenariat avec la Mairie et le conseil municipal Enfant de Riorges, la Maison des Adolescents, et le collège Jean Puy.

Le + de ces expositions :

- Nous avons pu ainsi mettre en lien une famille avec l'ARRAVEM pour une médiation.
- Nous participons à une action de sensibilisation sur le harcèlement scolaire auprès du collège Jules Ferry. Morgane Lecoq apprentie en 3ème année de CESF à la Maison De la Famille intervient au sein de l'établissement auprès d'un groupe de collégien (6ème, 5ème, 4ème). L'objectif étant que ces collégiens constituent leur propre exposition de sensibilisation et de prévention, et qu'ils présentent leurs travaux à l'ensemble des collégiens.



4 | Un lieu qui prend en compte les besoins et les enjeux territoriaux

Nous avons participé aux travaux de la Convention Territoriale Globale pour les territoires de :

- Roannais Agglomération,
- Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable,
- Communauté de Commune Pays d'Urfé.

La CTG a pour but d'élaborer un diagnostic partenarial, de définir des objectifs et un plan d'actions. Elle permet de décliner au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention de la CAF partagés par la ou les collectivités.

Nous avons constaté que la question de la mobilité est transversale à chaque axe de travail (emploi, personnes vulnérables, parentalité, logement, accès aux droits). Nous avons été force de proposition avec le projet de MDF itinérante.

Sur Roannais Agglomération nous avons participé également aux travaux de la commission de la Stratégie Numérique sur le territoire. Nous sommes restés partenaire du REAAP tout au long de l'année.

5 | Les dispositifs du contrat d'objectifs de l'Udaf avec l'Unaf

• Le parrainage de proximité

Notre plan de communication en 2020 (information auprès du département, notre participation à des ateliers sur « le répit parental » ...) a été fortement impacté en cette période sanitaire.

En 2020 nous n'avons pu organiser qu'une seule action collective pour mettre en lien 4 marraines et 2 familles. Une nouvelle convention de parrainage a vu le jour au mois de juillet ! Ce parrainage que nous accompagnons est très enrichissant et nous encourage à continuer. D'ailleurs, nous avons eu tout de même en 2020 trois nouvelles candidatures de Parrain ou Marraine, et un filleul supplémentaire dont le parrainage devrait se concrétiser début 2021. Nous avons participé aux travaux de l'Unaf sur l'élaboration d'un guide du Parrainage.

• Les Espaces Parents

Nous avons multiplié les contacts avec les partenaires intervenant sur le Champ de la scolarité pour présenter le projet des Espaces Parents. Pris contact avec 3 établissements et avec le collège Papire Masson à Saint Germain Laval. Nous avons posé les premières pierres pour l'ouverture d'un espace parents à la rentrée prochaine !

• Apéro Causette

Des rencontres ont eu lieu avec les représentants des MFR au niveau du département. La CAF en 2020 a accepté d'être partenaire de ce dispositif avec un co-financement. Le protocole sanitaire avec les établissements ne nous a pas permis d'être dans le « feu de l'action ». Néanmoins, le dispositif sera à nouveau effectif sur la rentrée prochaine avec 4 sites MFR expérimentaux.

En conclusion, la Maison De la Famille sur le chemin de l'année 2020, malgré les petits cailloux rencontrés, a pu consolider son ancrage sur le territoire et même voir la perspective de se déployer avec l'obtention de financement pour 2 Unités Mobiles « Maison De la Famille itinérante ».

POINT

Conseil Budget

| Emeline CHAMBERT

Nous avons réalisé 33 entretiens dans l'année dont 12 concernaient des personnes nouvellement suivies.

L'année 2020 a été l'année de mise en place de l'activité PCB sur le territoire du GOP. Dans un premier temps il a fallu définir des lieux de permanences et de la logistique complète de ces dernières, avec un temps de connaissance par les publics et les partenaires du dispositif. Il y a eu une communication à établir et un temps pour se mettre en place sur le territoire pour une plus grande lisibilité et un maillage plus efficace du travail partenarial. La crise Covid a beaucoup impacté sur ce travail et nous avons été coupé par plusieurs périodes de confinement, complexifiant donc la rencontre aux publics et aux partenaires du territoire.

Néanmoins, nous avons pu par plusieurs entretiens physiques et téléphoniques nous rendre compte des publics rencontrés. Nous avons été davantage approchés sur certains secteurs d'interventions aux publics plus paupérisés et sur lesquels les partenariats

ont été plus fréquents. A notre surprise, nous n'avons pas rencontré que des publics à bas revenus de type minima sociaux, mais aussi des travailleurs et des retraités, parfois ménages pauvres en difficulté ponctuelle ou dans le non recours aux droits.

Pour le moment aucun dossier de surendettement n'a été constitué. Nous n'en sommes pas peu fiers, il est juste troublant d'observer que les ménages reçus ne sont pas « assez endettés » pour y prétendre, mais n'ont tout de même pas des budgets et des conduites budgétaires assez équilibrés pour ne pas être considérés comme précaires.

Nous sommes souvent à la limite de l'endettement, mais cela peut se résorber avec du temps, des négociations auprès des créanciers, des reports, un travail sur les frais bancaires, et sur le budget mensuel.

Des travaux en partenariat ont émergé avec un centre social notamment sur une proposition d'action collective qui devait avoir lieu et qui a dû être reportée en raison de la Covid.



INFORMATION

et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Depuis 2018, l'Udaf de la Loire a procédé à la mise en place d'un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.

Des permanences toutes les quinze jours étaient organisées dans les tribunaux de Roanne et, Saint Etienne, tous les mois sur Montbrison. Ces permanences permettent d'aider ceux qui exercent des mesures au profit de leurs proches. Depuis 2018, date de la création de l'habilitation familiale beaucoup de questions concernent ces mesures. En effet une fois la personne habilitée désignée, le juge n'intervient presque plus et la personne n'a pas à rendre compte de sa gestion. Ces personnes sont donc très demandeuses de conseils car elles se sentent un peu seules pour exercer cette protection.

Mais ces permanences sont aussi des espaces ressources permettant de répondre aux questions de proches souhaitant la mise en place de mesures de protection et qui ne savent pas où s'adresser.

En 2020, crise de la COVID oblige, nous avons quasiment cessé de recevoir physiquement les personnes et d'animer physiquement des réunions. Nous avons animé des vidéo conférences et conseillé les tuteurs familiaux par téléphone. Le nombre de personnes qui nous ont contacté s'élève à 150 environ chiffre comparable à l'année précédente, ce qui est honorable vu le contexte. Cela démontre que Le service répond réellement à un besoin.

Notre ACCOMPAGNEMENT social



p.27 Protection des majeurs

p.28 Aide à la Gestion du Budget Familial

p.28 Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

p.29 Appui aux parcours individualisé d'accès à l'emploi (dispositif L.O.I.R.E)

p.29 Mesure d'accompagnement judiciaire

p.29 Mesures juridiques

PROTECTION

des majeurs

La loi de 2007 prévoit la protection des majeurs reconnus vulnérables.

La réforme du 23 Mars 2019 portant réforme pour la justice et actualisant le droit des personnes majeures protégées, nous a amenés à faire évoluer nos pratiques professionnelles.

L'Udaf de la Loire est agréée pour assurer la mission d'une association tutélaire.

La protection concerne généralement la personne et ses biens. Nous l'assurons dans le respect :

- **Des libertés individuelles**
- **Des droits fondamentaux**
- **De la dignité de la personne**

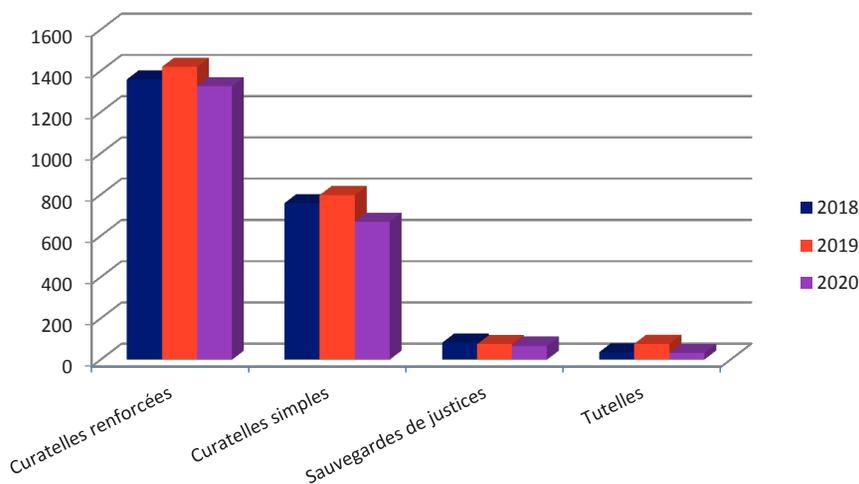
Nous veillons à nous adapter à la personne et à favoriser le plus possible son autonomie. Nous travaillons en partenariat avec les personnes ressources et/ou les professionnels entourant la personne protégée chaque fois que la situation le permet.

L'inclusion de la famille dans le travail d'accompagnement à l'autonomie reste au cœur de toute action de l'Udaf.

Le travail engagé sur la grille multidimensionnelle permettant une évaluation de la situation des personnes et une adaptation personnalisée de l'accompagnement s'est poursuivie sur l'année 2020. Un premier bilan du test réalisé a été dressé (voir annexe) et son utilisation est désormais généralisée.

Nous constatons une régression du nombre de mesures sur l'ensemble du territoire ligérien, du fait de la nomination de nouveaux mandataires privés associée à la période Covid qui a eu un fort impact auprès des publics âgés et en établissement (décès Covid) et de la fermeture des tribunaux lors du 1er confinement. Néanmoins, l'équilibre est maintenu entre mesures de curatelle et mesures de tutelle.

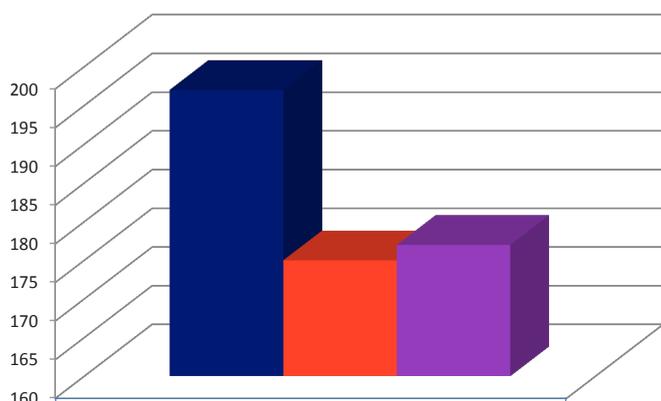
Évolution par type de mesure (au 31 décembre 2020)



Les situations orientées prioritairement vers notre service mandataire relèvent plus fréquemment de problématiques urgentes nécessitant une intervention prioritaire et d'un diagnostic multidimensionnel.

AIDE À LA Gestion du Budget Familial

Évolution de l'AGBF (au 31 décembre 2020)



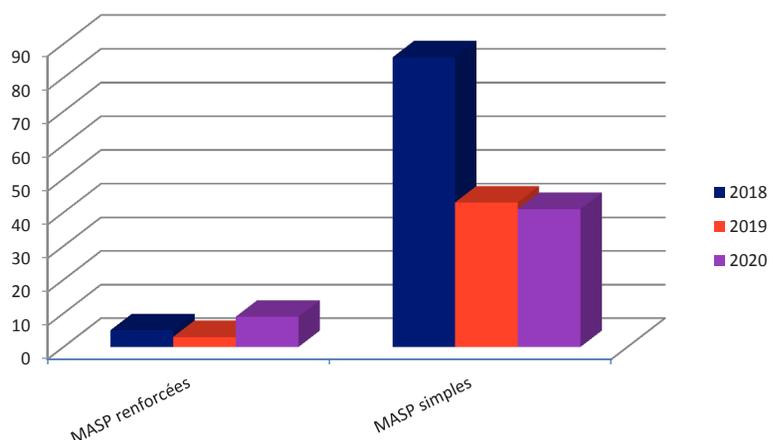
La tendance au fléchissement de cette activité est toujours de mise, ce que le Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales CNDPF constate sur le plan national même si localement certains services résistent.

Nous avons mis en place un groupe de travail sur la lisibilité de la mesure après une analyse du contexte, un travail autour des besoins de l'enfant s'oriente vers une grille d'évaluation sur l'effectivité de la mesure sur la situation familiale. Le contexte de la crise sanitaire a fortement ralenti notre progression.

MESURE d'Accompagnement Social Personnalisé

Évolution des MASP (au 31 décembre 2020)

Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, nous avons accompagné 48 personnes dont 41 dans le cadre d'une MASP renforcée et 8 personnes pour une MASP simple.



APPUI AUX PARCOURS *individualisés d'accès à l'emploi* dans le cadre du dispositif L.O.I.R.E

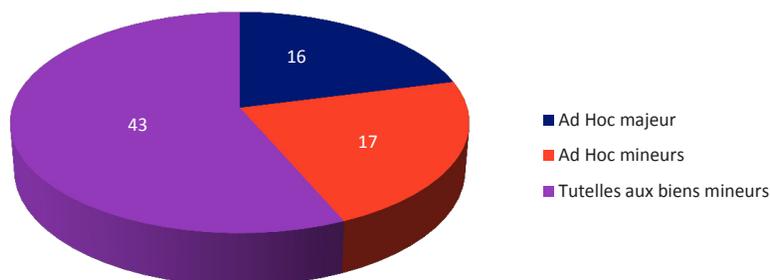
Comme pour les autres années, les accompagnements sont prioritairement individuels. Ils ont pour vocations d'assister les personnes dans leurs démarches administratives (ex : ouverture d'un contrat EDF), leurs gestion budgétaire (montage d'un dossier de surendettement) ou personnelles (ex : santé). Ceci afin que le référent de parcours du département (le prescripteur) puisse accompagner le bénéficiaire exclusivement sur l'insertion professionnelle.

Pour l'année 2020 cela représente 75 personnes accompagnées trimestriellement sur le département. Le bilan quantitatif suivant précise différents aspects. Ce que l'on peut toutefois noter, c'est la hausse des prescriptions sur le **secteur du Roannais et non du Forez**, avec une moyenne de 30 personnes accompagnées sur les 25 places disponibles. Ainsi, comme sur l'année précédente sur le secteur Roannais, nous avons dû, dès la mi-octobre demander l'arrêt des prescriptions jusqu'à ce qu'une prise en compte budgétaire soit autorisée par le département.

M E S U R E *d'Accompagnement Judiciaire*

La diminution du nombre de mesure se poursuit avec 27 mesures au 31/12/20.

M E S U R E S *Juridiques*



Les mesures de protection des mineurs ad'hoc continuent à décroître au fur et à mesure de la majorité des mineurs suivis. Pour rappel, il s'agit de mesures que l'UDAF a dû renoncer à exercer, cette mesure n'étant pas rémunérée.

Les mesures de tutelles aux biens des mineurs suivis en application d'une convention avec le département tendent à se stabiliser. Il s'agit là de s'assurer que les intérêts financiers et patrimoniaux des mineurs pris en charge sont correctement défendus. Ce sont des dossiers souvent sensibles, les enfants ayant parfois été victimes de crimes et délits graves ou ayant perdu leurs parents dans des circonstances tragiques.

**UDAF de la Loire -
Union Départementale des Associations Familiales de la Loire**

Conception et réalisation : UDAF de la Loire

7 rue Étienne Dolet

BP 70062

42002 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

04 77 43 24 69

www.udaf42.org

Crédit photo: Freepik

Fait à Saint-Étienne - Août 2021

Dépot légal : Septembre 2016 n°ISSN : 2553-9884



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR :

www.udaf42.fr



**Union Départementale des Associations
Familiales de la Loire**

7 rue Étienne Dolet
BP 70062
42002 Saint-Étienne cedex 1
contact@udaf42.fr



Udaf
Loire
UNIS POUR LES FAMILLES